

●●●●●●
Arrêté N° 24 / 5712 du 04 OCT. 2024

Objet : Arrêté modificatif relatif à la désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs

Comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu l'élection du Président du Conseil départemental le 1^{er} juillet 2021,
Vu l'article L.3221-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement

ARRETE

Article 1^{er} – Le Comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées est composé de :

Représentants du Département au Comité responsable :

- M. Samuel CHEVALLIER
- M. Emmanuel FRANCO
- Mme Monique NICOLAS-LIBERGE
- M. Yves CALIPPE

Représentants du personnel au Comité technique :

- La Directrice générale adjointe des Solidarités (DGAS) ou son représentant de la DGAS
- Le Directeur des Territoires d'Interventions Sociales (DTIS) ou son représentant de la DTIS
- Le Directeur de l'Emploi, de l'Insertion et du Logement (DEIL) ou le Chef du Service Habitat-Logement

Article 2 – Cet arrêté modificatif, qui se substitue aux arrêtés n° 21/5974 du 28/07/2021 et n°21/7611 du 27/09/2021, sera publié sur le site internet du Département de la Sarthe www.sarthe.fr.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception au contrôle de légalité le : 04 OCT. 2024
et de sa publication ou notification le : 08 OCT. 2024

Dominique LE MÈNER